



Le 30 mai 2008  
Réf. JLM/EL/144

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2008**  
**COMPTE-RENDU**

VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Ouverture de la séance : 19 heures

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents excusés : Mmes Laurence MORITZ, Katy HORBACH et M. André VIEILLE avaient délégué respectivement leur mandat à M. Michel CALLOCH, Mme Roselyne DECHILLY et Mme Khadija KOUZOUZ.

Etaient absents non excusés : M. Christian GEORGE, Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES (*arrivés au point 3.1*) et Mme Stéphanie VANDENBERGUE.

**I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES**

**1.1 - Désignation du secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Béatrice LEPAGNEY comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

**1.2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date 9 avril 2008** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance en date du 9 avril 2008 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 15 avril 2008. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, ce compte rendu.

**Interventions de M. Michel RAISON concernant**

- **Le Budget Ville** : *« Comme nous l'avions annoncé avant les élections, l'analyse des finances de notre ville montre que l'autofinancement disponible est insuffisant pour faire face à la politique d'investissements engagée ces dernières années et l'audit financier réalisé par les services de la Trésorerie confirme notre analyse. En effet, malgré une croissance des recettes de fonctionnement plus soutenue que celle des charges, l'autofinancement disponible n'est pas à la hauteur du coût des investissements réalisés. »*
- **La BA 116** : *« Dans quelques jours, nous connaissons le devenir de notre base aérienne. A cette heure, il est impossible d'avancer un pronostic, mais il convient de rester optimiste, du fait que nous détenons des atouts qui nous semblent très sérieux et que le Ministre et le Président semblent y être sensibles. »*
- **La ligne ferroviaire 16** : *« L'électrification de la ligne Epinal – Belfort est essentielle pour assurer la pérennité de cette liaison, continuer de disposer d'un système de transport irremplaçable pour de nombreux Luxoviens et contribuer à rendre notre cité attractive à de futurs industriels. »*

*Arrivée de Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES et M. Christian GEORGE*

**1.3 – Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

*Décisions prises avant le 16 mars 2008 :*

- la passation d'un contrat auprès de Dexia Crédit Local pour un prêt dénommé Taux Fixe FIXGBP, d'un montant de 4.521.007,49 €, pour un remboursement anticipé dérogatoire associé à une opération de refinancement d'un prêt,
- passation d'un marché en procédure adaptée concernant l'achat de fournitures courantes de bureau pour l'année 2008,
- passation d'un marché en procédure adaptée concernant l'achat de fournitures courantes de matériels électriques destinés aux services techniques, pour l'année 2008,
- passation d'un marché en procédure adaptée concernant la location d'une nacelle élévatrice sans opérateur, pour l'année 2008,
- passation d'un contrat avec la Sté Clemessy Télécommunications S.A.S pour la location-entretien de l'installation Alcatel de la Mairie pour l'année 2008 pour un montant de 5 325,24 € HT,
- règlement d'honoraires à M<sup>o</sup> DUFAY, chargé d'intervenir pour la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans deux affaires l'opposant à M. PETITEAU, d'un montant de 1264,64 € TTC,
- passation d'une mission complémentaire de contrôle technique Hand et Athand, en vue du projet de construction d'une école maternelle et d'un pôle périscolaire à l'étang de la Poche avec la Société Alpes Contrôle de CHEVOUE, d'un montant de 1.600 € HT.
- le règlement du coût des travaux de bûcheronnage et de débardage dans la forêt communale effectués à la demande de l'ONF par M. Gérard OUDOT domicilié à Esboz-Brest, pour un montant de 1.983,40 € TTC,
- règlement d'un devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés, cubage et classement, établi par l'ONF, conformément au plan pluriannuel, pour un montant de 753,48 € TTC,
- passation d'une convention de partenariat avec la « Ligue FOL 70 » et l'Office du Tourisme pour la présentation de 2 spectacles les 11 janvier et 22 mars 2008 à l'espace Molière,
- passation d'une mission avec la Sté T.S.E Son & Eclairage, à 68170 MULHOUSE-RIXHEIM, pour la mise en valeur des bâtiments historiques du centre ville à travers l'éclairage urbain, d'un montant de 13.813,80 € TTC pour 2008,
- prise en charge d'un séjour aux Thermes pour deux personnes offert à Florence BAVEREL, championne olympique de biathlon, en remerciement de sa contribution à la promotion de l'image de la Franche-Comté et de Luxeuil-les-Bains, d'un montant de 197 € TTC.
- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet à la troupe théâtrale des Hauts de Saône et des Vosges Saônoises, pour y organiser un spectacle, le jeudi 13 mars 2008,
- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet à Catherine CORNELI pour une représentation de danse le samedi 15 mars 2008,
- passation de 7 conventions de stage

*Décisions prises après le 16 mars 2008 :*

- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet à l'association « Salon du Mariage » pour l'organisation d'un défilé de mode, coiffure et mariage, les 29 et 30 mars 2008,

- règlement d'honoraires à M° DUFAY, chargé d'intervenir pour la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans une affaire l'opposant à M. Frédéric LAURENT, d'un montant de 1.085,24 €,
  - passation de 2 conventions de stage
- Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

**1.4 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association ADMR :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mme Marie-Claude DOILLON comme représentante au sein du Conseil d'Administration de l'Association locale d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Luxeuil-les-Bains.

**1.5 – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. Michel CALLOCH comme représentant titulaire et Mme Roselyne DECHILLY comme représentant suppléant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

**Intervention de M. Frédéric BURGHARD concernant le CCAS**

*“Je pense qu'il est légitime que nous informions l'ensemble du Conseil Municipal des difficultés financières que rencontre le CCAS. Plusieurs fournisseurs ont cherché à prendre contact avec M. le Maire afin d'obtenir des explications sur les importants retards de paiement des factures. En effet, en raison de gros problèmes de trésorerie, la totalité des factures sont en attente de règlement. Certaines d'entre elles remontent même à janvier 2008 . A ce jour, le CCAS cumule près de 220 000 € de factures en retard de paiement. Le conseil d'administration du CCAS, réuni cet après midi, a donc été contraint de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 220 000 € venant s'ajouter aux 80 000 € déjà autorisés en décembre 2007 par l'ancienne équipe. Ce qui porte la ligne de trésorerie à 300 000 €. De plus, l'exercice comptable 2007 du CCAS fait apparaître un déficit de près de 50 000 €. La situation est donc très préoccupante. A la veille du transfert de la compétence sociale vers la Communauté de Commune, cette problématique, dont l'actuelle équipe se serait bien passée, va considérablement compliquer les négociations relatives aux transferts de charges.”*

**1.6 – CCPLx : proposition de modification statutaire :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'abroger sa délibération n° 2008-6 du 8 janvier 2008,
- d'approuver la modification des statuts (secteur social) de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, adoptée par le Conseil communautaire le 5 mai 2008,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**2.1 – Promotions de grades : créations / suppressions de postes :** Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 23 mai 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable aux créations et suppressions de postes proposées pour l'année 2008.

**III – DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI  
(PME-ARTISANAT-SERVICES)**

*Points préparés par la commission « Développement de l'économie et de l'emploi », réunie le 21 mai 2008.*

**3.1 – ORAC 3 – Versement de la participation financière de la Ville de Luxeuil-les-Bains, du FISAC et du Conseil Général – Programme de modernisation des entreprises** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Mme Dominique CAYLA n'a participé ni au débat ni au vote*), a décidé :

- d'autoriser le paiement de deux subventions de la Ville de Luxeuil-Les-Bains à deux professionnels pour un montant total de 2 900 €,
- d'autoriser le reversement à un professionnel d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 1 569 € et d'une subvention du FISAC d'un montant de 5 931 €.

**3.2 – ORAC 3 - Reversement de fonds FISAC à l'association des commerçants (actions n° 5 et n° 6)** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le reversement de deux acomptes sur la subvention accordée par le FISAC à l'Association des commerçants, soit :

- Pour les actions d'animations Noël 2007, pour un montant total de 11 255,11 € HT, ce qui représente une subvention FISAC de 2 261 € ;
- Pour les actions de communication relatives à l'animation commerciale précitée, pour un montant total de 4 200 €, soit une subvention FISAC de 1 843 €.

**3.3– Modification de la délibération n° 2008-31 du 9 avril 2008 : versement de subvention accordée dans le cadre de l'OPAH Ville** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la modification de la délibération n° 2008-31 du 9 avril 2008 (imputation sur le compte 2042 et non 6557).

#### **IV – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

**4.1 – Adhésion à l'Association nationale des maires des communes thermales–cotisation 2008** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une cotisation de 2 632 € pour l'année 2008 à l'Association nationale des maires des communes thermales.

**4.2 – Adhésion à l'Association des maires de France de Haute-Saône–cotisation 2008** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une cotisation de 1 214,19 € pour l'année 2008 à l'Association des maires de France de Haute-Saône.

**4.3 – Participation au déficit de la liaison Brotte-les-Luxeuil/ Luxeuil-les-Bains pour l'année 2008** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'accepter de participer au déficit de la ligne de transport de voyageurs de Brotte-les-Luxeuil à Luxeuil-les-Bains pour l'année 2008 dans les mêmes conditions que pour les exercices antérieurs ;
- d'autoriser le Maire et le Receveur municipal à régler cette participation au Conseil Général de la Haute-Saône.

**4.4 - Règlement des cotisation et participation 2007 à «Cités Patrimoine de Franche-Comté»** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le règlement des cotisation et participation 2007 de la Ville de Luxeuil-les-Bains à « Cités Patrimoine de Franche-Comté », s'élevant à un montant total de 2 015 €.

**4.5 – Versement de la participation financière de la Ville au Centre Information Jeunesse de la Haute-Saône – année 2007** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la participation financière de la Ville de Luxeuil-les-Bains au Centre Information Jeunesse de la Haute-Saône pour l'emploi au BIJ. Cette participation s'élève à 7 967,39 € pour l'année 2007.

**4.6 – Bibliothèque municipale : remboursement de livres non restitués :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'émission de titres de recette d'un montant total de 42,30 € à l'encontre d'emprunteurs pour le remboursement de cinq ouvrages non restitués.

**4.7 – Annulation d'un titre de recette :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Receveur-Percepteur à annuler un titre de recette d'un montant de 80 € concernant une taxe de séjour et faisant double emploi.

**4.8 – Proposition pour la composition de la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a proposé aux Services Fiscaux les personnes suivantes pour siéger au sein de la C.C.I.D. :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Propriétaire de bois	- BAIER Serge	
Forain		
Commerçant	- LEPAGNEY Jacques	- MOSER Georges
Industriel	- ROBERT Gérard	
	- ROYAL Christian - VIDAL Yvon - PETITCOLIN Jacqueline - PHILIPPE Nicole - BOYRAZ Hüseyin	- VIEILLE André - MAILLARD J.François - MANGEL Philippe - DELHOTAL Gilbert

## **V – EDUCATION – JEUNESSE - SPORT**

Points préparés par la commission « Education-Jeunesse-Sport », réunie le 7 mai 2008.

### **Intervention de M. Frédéric BURGHARD sur le Service Minimum d'Accueil du 15 mai 2008**

« Dans l'objectif d'organiser un service essentiel pour les familles, mais aussi dans le souci de ne pas déstabiliser le mouvement de grève des enseignants, la municipalité a mis en place, le jeudi 15 mai dernier, un service minimum d'accueil. Je tiens à remercier les deux centres sociaux de Luxeuil qui ont accepté, en un temps record, de participer à cette première dont les résultats ont été satisfaisants. Une seule réservation n'a pas été enregistrée, mais cela est très certainement dû au peu de suivi local du mouvement de grève. Nous nous attacherons à améliorer à l'avenir ce service, qui peut se révéler primordial pour les Luxoviens ne pouvant pas faire jouer la solidarité familiale ou trouver d'autres solutions de garde. »

### **5.1.1 - Versement de subventions aux coopératives scolaires et aux structures à caractère**

**éducatif :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement des subventions suivantes :

#### **Subventions exceptionnelles :**

- Ecole élémentaire du Bois de la Dame- Amicale  
(ouvrages bibliothèque) 150 €
- Ecole maternelle du Centre-Amicale  
(exposition Mika) 120 €

- Collège Jean Rostand-Foyer socio-éducatif  
(voyage à LAMOURA) 245 €
- Collège Jean Rostand-Foyer socio-éducatif (SEGPA) 176 €

**Subventions de fonctionnement :**

- Ecole primaire du Boulevard Richet (coopérative) 1 260 €
- Ecole primaire du Mont-Valot (coopérative) 540 €
- Ecole primaire du Stade-ASEP (coopérative) 720 €
- Ecole élémentaire du Bois de la Dame (Amicale) 1 080 €
- Ecole maternelle du Mont-Valot (coopérative) 360 €
- Ecole maternelle du Bois de la Dame (coopérative) 720 €
- Ecole maternelle du Centre (Amicale) 360 €
- Ecole maternelle du Stade (coopérative) 540 €
- Ecole maternelle du Chêne (coopérative) 360 €

**5.1.2 - Versement de subvention à l'école Saint-Vincent :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Mme DECHILLY n'a pas participé au vote*), a autorisé le versement d' une subvention de 9 675 € à l'école Saint-Vincent (OGEC Luxeuil-Breuches).

**5.2 - Versement de subventions aux associations à caractère sportif :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*MM. Claude FRERE et Alain LARRIERE n'ont pas participé au vote*), a autorisé le versement des subventions suivantes :

<i>Association</i>	<i>Subventions</i>	
	<i>Fonct.</i>	<i>Exceptionnelle</i>
Club d'haltérophilie luxovien	1 000 €	1 000 €
Tennis club de Luxeuil	3 300 €	
Judo club luxovien	3 000 €	
Société de Tir de Luxeuil	600 €	649 €
Ass. Entente cycliste Luxeuil Vosges Saônoises		3 100 €
Boule luxovienne	300 €	
Luxeuil Golf club	5 000 €	
Amicale Laïque Luxeuil – St-Sauveur	7 500 €	
Ass. « Les Farfadets » gymnastique sportive	2 000 €	
Rugby club de Luxeuil	2 500 €	300 €
Luxeuil ATHLE 70	400 €	
Luxeuil cyclotourisme	200 €	
Association Sportive Luxeuil - football	4 600 €	1 500 €
Les Archers de la Tour	600 €	
Association Le Galop luxovien	1 100 €	600 €
Cercle d'escrime luxovien	700 €	
Pétanque Ailes Luxeuil	500 €	
AAPPMA du Breuchin et de la Hte Lanterne	250 €	

**5.3 – Fixation d'un nouveau tarif : location des installations sportives aux collèges :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs de location de l'ensemble des installations sportives pour l'année 2008 ainsi qu'il suit :

- Collège Mathy	3 470,00 €
- Collège Rostand	4 240,00 €
- Collège Saint-Colomban	1 067,50 €

## **VI – CULTURE – ANIMATIONS – VIE ASSOCIATIVE**

*Point préparé par la commission « Culture-Animations-Vie associative », réunie le 16 avril 2008.*

**6.1 - Versement de subventions aux associations à caractère culturel :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement des subventions suivantes :

- Les Amis de l'orgue de Luxeuil	1 000 €
- Amicale Laïque de Luxeuil - St-Sauveur (carnaval)	2 378 €
- ACCOLAD (cotisation)	137 €
- Association d'expansion des activités musicales (La Petite Fugue)	6 000 €
- APAAPL Ciné Vidéo Lycée Lumière	750 €
- L'Art dans la rue	14 000 €
- Ensemble de musique St Colomban	6 000 €
- Association « Musique et Mémoire »	6 000 €
- Luxeuil Patrimoine Vivant	2 000 €
- MAP 70	950 €
- Association « Les Pluralies de Luxeuil »	55 000 €
- Ensemble « Justiniana » (convention 2007/2008)	7 000 €
- Association « Micrologus »	2 300 €
- Union Musicale de Fougerolles (participation 14 Juillet)	150 €
- Ligue de l'enseignement Franche-Comté (F.O.L. 25)	4 000 €

## **VII – URBANISME ET HABITAT – DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE – TRAVAUX ET GESTION DU PATRIMOINE**

**7.1 – Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de renouveler son adhésion au Programme Européen de Forêts Certifiées de Franche-Comté (P.E.F.C.), pour une période de 5 ans, en s'engageant à honorer annuellement les frais d'adhésion fixés par PEFC Franche-Comté (le coût résiduel pour la commune est de 0,055 €/ha/an-0,0275 €/ha/an pour une forêt non productive) ;
- de demander à l'ONF de mettre en oeuvre sur les terrains relevant du régime forestier, et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune.

**7.2 - Divers travaux de sécurisation d'espaces publics et de mise en conformité – Demande de subventions :** Dans le cadre de la sécurisation d'espaces publics et de mise en conformité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

->d'adopter les projets de travaux, ainsi que leurs plans de financements prévisionnels, pour un

montant total de 300 333,24 € HT,

- >de solliciter les subventions correspondantes, d'un montant total de 191 794,37 € HT,
- >de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un ou des co-financiers,
- >d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces affaires.

**7.3 – Maîtrise d'oeuvre des deux premières tranches de travaux de restauration du cloître de la Basilique St Pierre – Demande de subventions - Mise à jour de la délibération n° 2008-14 du 8/01/2008 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- > de confier à M. Richard DUPLAT, architecte en chef des monuments historiques, ainsi qu'à M. Léopold ABECASSIS, vérificateur des monuments historiques, pour ces deux premières tranches de restauration du cloître, les missions de maîtrise d'œuvre suivantes : le Projet Architectural et Technique (PAT), le Projet de Consultation des Entreprises (PCE), ainsi que l'assistance à la dévolution des Marchés de Travaux (AMT) ; il conviendra également de prendre en compte la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ;
- > d'inscrire au budget primitif 2008 l'ensemble de ces missions de maîtrise d'œuvre, d'un coût estimé à 20 000 € ;
- >de solliciter pour ce faire une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50%, ainsi que des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général pour un total de 25% du coût du projet et des financements de tout organisme qui pourrait y contribuer ;
- >de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financiers ;
- >d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**7.4 – Validation du plan de circulation du centre ville :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET et MM. LARRIERE, LEMERCIER, VIEILLE n'ont pas participé au vote*), a validé le plan de circulation du centre ville et autorisé le Maire à le mettre en oeuvre après la pose de la signalisation réglementaire.

**7.5 – Tranche 2008 du programme pluriannuel de travaux d'assainissement - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau (modification) :** Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- >- de demander l'autorisation de préfinancement pour l'ensemble de ces travaux,
- >- de solliciter la participation financière de l'agence de l'eau et de tout organisme susceptible de participer à ces travaux,
- >- de s'engager à compléter le financement de l'opération, en cas de défaillance des co-financiers
- >- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**VIII – ACTION SOCIALE – POLITIQUE DE LA VILLE – LIEN ENTRE LES GENERATIONS – SECURITE**

*Point préparé par la commission « Action sociale-Politique de la ville... », réunie le 21 mai 2008.*

**8.1 – Versement de subventions aux associations à caractère social :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de subventions aux associations suivantes :

**Subventions de fonctionnement**

- ANPAA 70	100 €
- AJEL (Association Jeunes Espoirs de Luxeuil)	9 000 €
- Amicale des employés municipaux de la Ville de Luxeuil	9 500 €

- Association départementale des Veuves Civiles	160 €
- FASSAD (Féd. Asso. Soins-Services à domicile)	300 €
- Fraternité et Abstinence	150 €
- Bibliothèque des malades du CHI P. Morel de Vesoul	100 €
- Bibliothèque Maison d'arrêt de Lure (association)	100 €
<b><u>Subventions spécifiques liées aux actions CUCS</u></b>	

➤ **AAMI 70 :**

- Ateliers savoirs socio-linguistiques	1 476 €
- Accompagnement et accès aux droits	4 783 €
- Espace d'expression femmes et jeunes	3 745 €
- Contrat d'accompagnement de la scolarité (CLAS)	1 020 €
- Appui aux structures	312 €

**T O T A L** **11 336 €**

➤ **Association usagers du Ctre Sl G. Taiclet :**

- Conseil des Jeunes	300 €
----------------------	-------

➤ **AVAM 70 :**

- Prévention précarité	1 357 €
------------------------	---------

➤ **CIDF 70 :**

- Permanences juridiques	3 700 €
- Cellule parentalité	680 €

**T O T A L** **4 380 €**

➤ **CLEC :**

- Prévention isolement	2 260 €
- Poste Référent Famille	6 200 €

**T O T A L** **8 460 €**

## **IX - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**10.1 – Comité de direction de l'Office de Tourisme :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de remplacer Mme Stéphanie VANDENBERGHE par M. Christian BERNARD au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme.

La séance a été levée à 22 h 10.

Le Député-Maire,

Michel RAISON